

COMMUNE DE MUS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2015

Date de la convocation : vingt trois mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le lundi trente mars deux mille quinze, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Madame Vivette LOPEZ, le Maire.

Présents : Présents : M Gérard DUPLAN, 1^{er} adjoint, Madame Marlène ROSE, 3^{ème} Adjointe Messieurs et Mesdames Stéphanie ALCON, Frédéric AUSSEL, Mathieu BECHARD, Patrick BENEZECH, Philippe CARRANO, Emilie GACHON, Marie GAUTIER, Armelle GROSJEAN, Olivier NISSARD, Camino SASTRE MAGRO, Jean-Marc SORIANO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Valérie COSTE, 2^{ème} adjointe.

Madame Valérie COSTE donne procuration à Madame Vivette LOPEZ.

La séance est ouverte à dix-neuf heures et trente minutes. Madame Sylvie ROLDAN, Secrétaire de Mairie, est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard DUPLAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Vivette LOPEZ, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	276 717.59 €	0,00 €	61 394.96 €	0.00 €	338 112.55 €
Opérations de l'exercice	234 860.18 €	170 849.13 €	649 440.53 €	721 689.82 €	0.00 €	8 238.24 €
TOTAUX	234 860.18 €	447 566.72 €	649 440.53 €	783 084.78 €	0.00 €	346 350.79 €
Résultats de clôture		212 706.54 €		133 644.25 €		346 350.79 €
Budget	0.00 €	€	0,00 €	€	0,00 €	€
supplémentaire	0.00 €	3 392.03		5 087.26 €		8 479.29 €
Restes à réaliser	0.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	216 098.57 €	0,00 €	138 731.51 €	0,00 €	354 830.08 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Vote et arrête après en avoir délibéré, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Gérard DUPLAN. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 et constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
RECETTES DE 2014	721 689.82	170 849.13	892 538.95
DEPENSES DE 2014	649 440.53	234 860.18	884 300.71
RESULTAT 2014	72 249.29	-64 011.05	8 238.24
BUDGET SUPPLEMENTAIRE	5 087.26	3 392.03	8 479.29
REPPORT CLOTURE 2013	61 394.96	276 717.59	338 112.55
CLOTURE 2014	138 731.51	216 098.57	354 830.08

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement si nécessaire.

Décide après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	138 731.51 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	20 452.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	118 279. 51 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Madame le Maire rentre en salle.

Le conseil municipal ayant voté et arrêté les résultats définitifs du Compte administratif 2014 et ayant décidé de leur affectation, Madame le Maire informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le comptable et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. Considérant la parfaite concordance entre les écritures du Maire et du Comptable, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

IMDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES.

Madame le Maire soumet au Conseil l'attribution d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) qui peut être accordée pour les journées de vote des dimanches 22 et 29 mars puis 06 et 13 décembre 2015 à Madame Christine DUPARD, adjoint administratif principal et Madame Sylvie ROLDAN, rédacteur principal dont les missions, ces jours, impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Madame le Maire explique que cette indemnité est fixée et réglementée par les décrets n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifiés par le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 qui fixent le nouveau

régime de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) susceptibles d'être accordées aux personnels territoriaux. Que le versement de cette indemnité ne se fait qu'après réalisation des travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal donne son accord et autorise Madame le Maire a signé le certificat administratif obligatoire.

VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES.

Madame le Maire déclare qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le taux des taxes pour 2015, afin de garantir le bon déroulement du budget 2015. Elle soumet au Conseil municipal le report des taux votés de 2014 en 2015.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire relatives aux taux des trois taxes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce et vote à l'unanimité le taux de chacune des trois taxes.

A savoir :

- Taxe d'habitation 10.14 %
- Taxe foncière (bâti) 18.29 %
- Taxe foncière (non bâti) 89.38 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose de voter les subventions aux associations.

Elle rappelle que la commission des finances après avoir largement débattu et examiné les demandes de subventions faites par chacune des associations a décidé de ne pas augmenter le montant global des attributions de subvention.

Pour 2015 le montant global des subventions attribuées est de 20 500 € auxquels seront ajoutés à titre de subvention exceptionnelle 3 300 € versés à la coopérative scolaire pour le voyage de fin d'année à Paris des élèves de la classe de CM1 et CM2.

ASSOCIATIONS	MONTANT
Amicale des sapeurs pompiers	100
APE MUS	200
Association Multisports Mussoise	250
Comité des fêtes	13700
Coopérative scolaire	6300
Diane mussoise	450
Donneurs de sang	100
Les 100 têtes	400
Mus Art Danse	200
Musica Domitia	1100
Nexos	200
Prévention routière	100
Secours catholique	250
Société de gymnastique	450

Madame Armelle GROSJEAN et Monsieur Patrick BENEZECH souhaitent préciser qu'il serait peut être judicieux d'avoir une réflexion différente sur la répartition du montant des subventions, tout en ne pénalisant aucune association. Monsieur Gérard DUPLAN répond qu'à titre d'exemple, le Comité des fêtes perçoit beaucoup mais cette subvention couvre juste les frais liés à la fête votive, manifestation chère à beaucoup de personnes et que le reste de l'année d'autres animations ont été organisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision de la Commission des finances et vote le montant global de 20 500 € réparti comme ci-dessus (tableau) plus 3 300 € à titre de subvention exceptionnelle qui seront versés à la coopérative scolaire pour le voyage de fin d'année à Paris des élèves de la classe de CM1 et CM2.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le projet de budget qu'elle a établi. Elle rappelle que le budget peut être voté par chapitre ou par article.

- Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter par chapitre.

Le conseil municipal ayant entendu la présentation budgétaire pour l'exercice 2015, de Madame le Maire, il est procédé au vote chapitre par chapitre de ce dernier.

Le Conseil municipal vote le budget prévisionnel de 2015 ainsi :

Les dépenses à la section de fonctionnement :

- 011 – charges à caractère général : vote à l'unanimité
- 012 – charges de personnel, frais assimilés : vote à l'unanimité
- 014 – atténuations de produits : vote à l'unanimité
- 65 – autres charges de gestion courante : vote par 13 voix pour et 2 voix contre.

Madame Armelle GROSJEAN et Monsieur Patrick BENEZECH souhaitent préciser leur vote. Ils manifestent ainsi leur désapprobation au sujet de l'application du taux maximum des indemnités du maire du fait du cumul avec son mandat de sénatrice.

Madame le Maire répond que certes le taux maximum est appliqué mais qu'au regard des responsabilités et des charges liées à son poste, l'indemnité (1129.00 €) qu'elle perçoit tous les mois n'est pas trop élevée. Elle précise que compte tenu des cotisations sociales imposées son indemnité en a été diminuée de 500€ depuis deux ans.

- 66 – charges financières : vote à l'unanimité
- 67 – charges exceptionnelles : vote à l'unanimité
- 022 – dépenses imprévues : vote à l'unanimité
- 023 – virement à la section d'investissement : vote à l'unanimité
- 042 – opération d'ordre de transfert entre sections : vote à l'unanimité

Les recettes à la section de fonctionnement :

- 70 – produits des services, domaine et ventes : vote à l'unanimité
- 73 – impôts et taxes : vote à l'unanimité
- 74 – dotations et participations : vote à l'unanimité
- 75 – autres produits de gestion courante : vote à l'unanimité

Les dépenses à la section d'investissement :

- 20 – immobilisations incorporelles : vote à l'unanimité
- 21 – immobilisations corporelles : vote à l'unanimité.

- 16 – emprunts et dettes assimilées : vote à l'unanimité

Les recettes à la section d'investissement :

- 13 – subventions d'investissement : vote à l'unanimité
- 10 – dotations, fonds divers et réserves : vote à l'unanimité
- 021 – virement de la section de fonctionnement : vote à l'unanimité
- 040 – opération d'ordre de transfert entre sections : vote à l'unanimité

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 722 025 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 359 950 €

PLU – AMENDEMENT DUPONT

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis établi par Information et TERRITOIRES en vue de mener une étude au titre de l'amendement Dupont dans le cadre de la révision du PLU. Elle rappelle que cet amendement permet de lever l'interdiction de construire dans la bande des 100 mètres à partir de l'axe de l'autoroute. Elle précise qu'actuellement un terrain le long de l'autoroute est encore concerné.

La discussion s'engage, le conseil décide de réserver sa décision à une prochaine séance et afin de déterminer l'opportunité d'engager cette dépense, demande à Madame le Maire de rencontrer le propriétaire du terrain afin de connaître ses projets le concernant.

MUTUELLE POUR TOUS

Madame le Maire donne la parole à Madame Marlène ROSE, 3^{ème} adjointe en charge des affaires sociales et du CCAS, qui souhaite informer le conseil de la mise en place d'un groupe de travail intercommunal (communes de la CCRVV) auquel participe le CCAS de Mus qui a pour projet de proposer à la population une mutuelle à prix négocié mais avec des prestations de qualité. Un questionnaire va être adressé à la population pour déterminer le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet.

Après l'écoute de l'exposé de Madame Marlène ROSE, le conseil municipal donne approuve ce projet.

AQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Gérard DUPLAN, le 1^{er} adjoint, qui présente au conseil, différents devis de véhicule pour les services techniques en remplacement de celui qui a été volé.

- Garage Mercedes –Benz à Nîmes :
 - o Mercedes sprinter, 78 000 km : 17 400 € TTC
 - o Mercedes sprinter, 142 920 km : 15 480 € TTC
 - o Nissan cabstar, 25 211km : 22 680 € TTC
 - o Mercedes sprinter, 50 618 km : 21 000 € TTC
 - o Fuso canter, 33 724km : 21 480 € TTC
- Garage Ford à Nîmes, véhicule Ford transit, 30 250 km : 18 517 € TTC
- Garage Auto Station à Aubord, véhicule Isuzu D-max, neuf et 7 mois de délais : 26 000 € TTC

La discussion s'engage, chacun donne son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le véhicule Fuso canter, 33 724km proposé par le garage Mercedes – Benz de Nîmes,
- De demander à Monsieur Gérard DUPLAN de négocier le prix du véhicule (21 480 € TTC) pour qu'il ne dépasse pas les 20 000 € inscrits au Budget prévisionnel 2015.
- Que l'acquisition du véhicule Fuso canter ne se fera qu'à cette seule condition.
- En cas de négociation nulle, de retenir en second choix le véhicule proposé par le garage Ford de Nîmes, le Ford transit, 30 250 km pour un montant de 18 517 € TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette acquisition de véhicule.

ALARME ATELIER COMMUNAL

Monsieur Gérard DUPLAN fait part au conseil de ses recherches pour l'installation éventuelle d'une alarme à l'atelier communal et présente les devis qu'il a obtenus.

- Entreprise BLOND Thierry Sécurité, de Langlade : 1892. 40 € TTC
- SFPP, de Montpellier : 1696.45 € TTC

Après en avoir discuté, le conseil municipal restant indécis, décide de revoir ce point de l'ordre du jour, lors d'une prochaine séance.

VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire présente au conseil le devis d'un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC, établi par RELIEF GE, cabinet de géomètres experts, en vue de réaliser une étude et un classement de la voirie communale de Mus. Madame le Maire explique que ce travail n'a pas été fait depuis très longtemps et qu'il est aujourd'hui plus que nécessaire et utile au titre du PLU ou de nos dotations, par exemple.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir RELIEF GE, cabinet de géomètres experts, pour réaliser l'étude et le classement de la voirie communale de Mus.
- Accepte le devis établi par RELIEF GE, d'un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

SMEG – MODIFICATION STATUTAIRE

Madame le Maire rappelle l'arrêté du 5 août 2013 portant fusion du Syndicat Mixte à Cadre départemental d'Electricité du Gard et des Syndicats du Vistre et d'Uzes pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Pour tenir compte d'un part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, le Conseil syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, à délibérer, à l'unanimité, sur la modification des statuts du SMEG.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code général des Collectivités territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée, à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur la modification statutaire ci-dessus présentée et entérine la délibération de Syndicat Mixte d' Electricité du Gard du 02 février 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe que le 9 mai prochain au Temple aura lieu un concert de jazz. Mus accueillera le Swing Feeling Big Bang.
- Le prochain conseil du CCAS aura lieu le 10 avril à 19h00

- La société Nicollin est à nouveau attributaire du marché lancé par la CCRVV pour le ramassage des ordures ménagères. Il est à noter qu'à compter du 2 mai prochain, les bacs verts seront collectés les mardis et les samedis, les bacs jaunes les jeudis. La CCRVV lancera à ce propos une campagne d'information.
- Un nouveau container pour les revus a été installé rue des Mas.
- Madame Armelle GROSJEAN tient à signaler qu'au lotissement les Hérissions, des véhicules sont stationnés sur le chemin piétonnier obligeant les piétons à circuler sur la route. Madame le Maire demande à Monsieur Gérard DUPLAN de s'occuper de ce problème.
- Madame Armelle GROSJEAN demande à ce que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, une motion contre les traités transatlantiques (TAFTA).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.